

BERIGTEN.

STUDIE VAN DEN
Notaris Houbrechts, te Tongeren.

VRYWILLIG VERKOOP

VAN VASTE GOEDEREN.

Op woensdag den 27 augustus 1856, om 9 uren s'morgens, ten huize van *Willem Jansen* in den barriere te Bommershoven, zal de notaris **HOUBRECHTS** reside-rende te Tongeren, in het openbaer aen de meestbiedende verkoopen :

25 HECTAREN 60 AREN 80 CENTIAREN

LANDS EN BEMD,

gelegen onder de gemeentens Coninxheim, Bommer-shoven, Brouckom, Loon, Voort en Gothem, omschreven in de aengeplakte affichien.

Verdere inligtingen te bekomen ten kantore van voor-noemden notaris.

OPENBAER VERKOOP

OM UIT ONVERDEELDHEID TE GERAKEN.

Op donderdag den 28 augustus 1856, om 2 uren na-middag, ten huize van den heer *Andries Vandendrydt*, in de Kielestraet te Tongeren, zal de notaris **HOUBRECHTS** publiek verkoopen :

1° Eene bemd, groot 65 aren 56 centiaren te Tonge-ren, op Bloerstraet, reinende naer Bloer, mevrouw de Saren, naer den jeker de Bloerstraet ;

2° En een land, groot 55 aren 79 centiaren, gelegen te Widoie, reinende aen de boschstraet, aen Guillaume Lambié, de kinderen Walmach en Christiaan Vroonen.

ETUDE DU

Notaire Vrindts, à Tongres.

VENTE

D'UN

MOULIN ET DÉPENDANCES, A NEDERHEIM.

La vente du moulin et dépendances ci-après désignés, dont la saisie a été prononcée par jugement rendu par le tribunal de 1^{re} instance à Tongres, le 8 juillet 1856, en cause la dame Gertrude Vroonen et son époux Winand-François Detilloux, instituteur communal, domiciliés à Bommershoven, contre *ELISABETH VANHEES*, veuve de *GILLES AERTS*, ménagère, *ANNE AERTS*, sans profession, *MARIE-CATHÉRIE AERTS*, sans profession, *JACQUES AERTS*, meunier, et *MARTIN AERTS*, meunier, tous domiciliés à Nederheim, et coïntéressés, n'ayant pas eu lieu au jour fixé par le dit jugement, parce que ces biens n'ont pas été portés à plus de 15 fois le revenu cadastral, on fait savoir que M. le juge-de-peace du canton de Tongres a fixé pour la dite vente, conformément à l'art. 45 de la loi, une nouvelle séance, à jeudi, 28 août 1856, à deux heures de relevée, à la salle de ses audiences à Phôtel-de-ville de Tongres, et que les dit biens y seront de nouveau exposés en vente, par le ministère de M^r **VRINDTS**, notaire à Tongres, à ce commis, pour être adjugés à l'enchérisseur qui aura fait l'offre la plus avantageuse.

Détail des Biens :

1° Un bâtiment dans lequel se trouve un moulin à moudre le grain et l'habitation des exploitants ;

2° Un deuxième bâtiment comprenant les étables, écuries et grange ; ce bâtiment avec la fosse à fumier et le terrain qui l'environne, contient 7 ares 60 centiars ;

3° Un four à cuire le pain, qui se trouve sur le verger suivant ;

4° Un verger de la contenance de 20 ares 20 centiars ;

5° Et un jardin de la contenance de 14 ares 40 centiars.

Tous ces immeubles ne forment qu'un ensemble, joignant du levant à la rivière dite le Jaer, du midi, du couchant et du nord à des terrains communaux de Nederheim et sont situés au lieu dit *Broek*, commune de Nederheim, canton de Tongres ; ils sont indiqués à la matrice cadastrale de la dite commune, sous les n^{os} 870^{ab}, 870^b, 871^b et 872^a de la section A, pour un revenu net annuel et combiné de 524 fr. et 62 centimes.

La vente aura lieu en un seul lot.

A VENDRE

UN CHIEN D'ARRÊT, TRÈS-BIEN DRESSÉ.

S'adresser au n^o 2 de la place du palais-de-justice.

KANTOOR VAN DEN

Notaris Neven, te Tongeren.

PUBLIEK VERKOOP.

Op donderdag, den 14 augustus, om 2 uren s'namid-dags, op het Stadshuis te Tongeren, voor den heer vrede-regter, en door den notaris **NEVEN**, van :

1° Een wel ter neering gelegen **HUIS** met stallingen, schuer, hof en aenhoorigheden gelegen te Tongeren buiten de Luikerpoort, aen den steenweg, bewoond door *JAN LOWETTE* ;

2° Een **BOUWLAND** van 42 aren 24 centiaren, in het offelkensveld te Tongeren, palende de erven *Bartho-leyns*, den heer notaris *Vrindts* en de erven *Renard* ; bebouwd door *Jan Lowette*.

ETUDE DU NOTAIRE

Keelhoff, à Roelenge-sur-Geer.

VENTE PUBLIQUE D'IMMEUBLES.

Samedi, 25 août 1856, à 9 heures du matin, en la salle d'audience de monsieur le juge-de-peace à Sichen, à l'intervention de monsieur le juge-de-peace compétent, le notaire **KEELHOFF** de Roelenge, exposera en vente publique, les immeubles suivants :

COMMUNE DE ROELENGE :

1° UNE BELLE ET GRANDE MAISON,

construite sur caves, ayant quatre vastes pièces au rez-de-chaussée, et 4 à l'étage, grenier, avant-cour, jardin potager entouré de murs de trois côtés, bosquet et prairie, d'une contenance totale de 87 ares 40 centiars, sise dans la rue du Jaer, n^{os} 1128, 1155 et 1154 de la section A.

2° Une **PRAIRIE** de 26 ares 10 centiars, située dans la dite rue, n^o 878 de la section A.

3° Une idem de 21 ares 79 centiars, située en lieu dit *Bettonville*, n^o 1169 de la section A.

COMMUNE DE MILLEN :

4° Une parcelle de **TERRE** de 17 ares 45 centiars, sise au bois de Millen, n^o 268 de la section C.

SOCIÉTÉ POUR LE

Remplacement militaire garanti.

GÉRANT : M^r **E.-J. HOORICKX**, place de la chancellerie, 5^e à Bruxelles.

Tongres,	s'adresser à M ^r NEVEN ,	notaire.
Hasselt,	» »	BAMPS , id.
St-Trond,	» »	AERTS , id.
Liège,	» »	DE LIÈGE , id.
Herstal,	» »	COURARD , id.
Theux,	» »	J. QUARÉ , négt.
Verviers,	» »	FLECHET , notaire.
Huy,	» »	MOREAU ,
Bas-Oha,	» »	A. DUBOIS , receveur.
Hannut,	» »	A. DETHIER , négt.

MAISON DE TEINTURE,

DE DÉGRAISSAGE ET DE LAVAGE A NEUF,

Rue de la Houillière (Koolkuil), n^o 7, près l'église St-Jean, à Tongres.

Par des procédés nouveaux, on remet à neuf toutes les étoffes de fantaisies telles que soieries, crêpe, barège, drap, velours, rubans, dentelles, blondes, damas et autres étoffes d'ornements pour églises, etc. etc.

On lave également à neuf les confections des nuances les plus délicates telles que les robes garnies, jupons en eroline, gants glacés, gilets, cravattes, pantalons, etc. etc.

On teint aussi les pailles pour chapeaux, en toutes couleurs, le tout à des prix très-modérés.

A LOUER

POUR LE 15 MARS 1857,

UN QUARTIER DE MAÎTRE

avec écuries, grand jardin, étang etc., situé à Horpmael. S'adresser à M. **HVAC. MATHEY**, à Horpmael.

A VENDRE OU A ÉCHANGER.

Un **CHAR-A-BANCS** léger, pour un ou deux chevaux est à vendre au prix de fr. 450.

On l'échangerait contre un **TILBURY**, sauf compensation de valeur, de part ou d'autre. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE

POUR UN CHATEAU AUX ENVIRONS DE BILSEN, un homme qui connaît le jardinage et qui est chasseur et bon tireur de tous gibiers. — Il aura un gros gage. Une homme marié, peut aussi se présenter, on pourrait le mettre dans une maison à part avec jardin, prés, etc. De bonnes recommandations sont requises.



S'adresser à M. le Juge-de-peace de Bilsen.

AVIS.

La soussignée a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de s'établir à Hasselt, pour y professer son industrie, qui consiste dans le lavage à neuf de tous les objets d'habillement de dames en soie, barrèges, schals de crêpe de chine, mérinos de France, dentelles de soie, gants glacés, pelletteries, en un mot, toutes les étoffes, ainsi que les habillements d'hommes, comme pantalons, paletots, gilets, etc.

Elle a l'honneur de se recommander également pour la teinture de toutes sortes d'étoffes : rubans de toutes les couleurs, tapis à deux couleurs, soieries, gants glacés dont l'intérieur restera blanc, draps, etc. ; et de faire savoir qu'elle a acquis le secret à Paris, où elle a appris son métier, de donner un nouveau lustre à toutes les soieries qui lui seront confiées.

Les prix des teintures de robes sont à 2-50, 5 et 4 frs. Elle demande une **APPRENTIE**. Pour les conditions, s'adresser en personne à la soussignée.

Elle espère par ses soins, la beauté et pureté de ses ouvrages, la promptitude et l'exactitude dans le service et ses prix modérés, acquérir la bienveillance du public, auquel elle se recommande avec confiance.

M^{me} **HERMANS-JONGEN**.

Marché-aux-Fruits, n^o 119, à Hasselt.

Les objets peuvent être remis chez M^{me} **MILSEN**, marché au lin, à Tongres, qui se charge des envois.

A LOUER

Une **MAISON** avec **JARDIN**, rue de Hasselt, 40. S'adresser n^o 54, même rue, ou à M. **VANDERLINDEN**, receveur à Fall-et-Mheer.

TEINTURE

VOOR 15^{de} SEPTEMBER AENSTAENDE.

Een zeer goed **COMMERCIE-HUIS**, gelegen op de vlasmarkt te Tongeren, thans bewoond door M. **CRETEN**.

A LOUER OU A VENDRE,

UNE BELLE ET VASTE MAISON, avec porte-cochère et porte simple, composée de grand salon, salle à manger, cabinet, cuisine, lavoir, cour, remise, écurie, jardin, citerne, trois caves, plusieurs belles chambres à coucher aux deux étages et vastes greniers, sise à Tongres, marché au lin, n^o 50, au centre de la ville.

Cette maison, par sa situation et construction solide, est propre soit à un commerçant soit à un rentier.

En cas de vente, on accorderait de grandes facilités de paiement.

S'adresser pour les conditions au notaire **DELVIGNE** à Tongres.

Librairie de la veuve **COLLEE**, à Tongres.

Grand Place, n^o 20.

LA CROIX ET L'ÉPÉE,

RECITS DE LA GUERRE D'ORIENT 1,25

SOUVENIRS RELIGIEUX

ET MILITAIRES DE LA CRIMEE,

ou lettres écrites par le R.-P. **DE DAMAS**, aumônier de l'armée d'Orient. 0,75

LE CONGRÈS DE PARIS,

HISTOIRE DE LA GUERRE D'ORIENT,

par E. de la **BÉDOLLIÈRE**, illustrée par **JANET LANGE**. 1,50

COURS D'ELOQUENCE SACRÉE populaire on essai sur la manière de parler au peuple, par M. l'abbé **ISIDORE MULLOIS**, premier chapelain de la maison de l'empereur. 5 volumes. Prix fr. 8,50

LA CHARITÉ et la misère à Paris, par l'abbé **MULLOIS**. 2 volumes, fr. 4,00

LA VERTU pour tous les états, par le P. **HILLEGERS**. 1,25

TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

de BELGIQUE, de FRANCE, des PAYS-BAS, d'ANGLETERRE et du ZOLLVEREIN;

troisième édition, comprenant l'assimilation officielle des marchandises non dénommées dans le tarif belge. Un volume in-8^o. Prix : 2,50.